

HISTOIRE

Quand les Glorieuses et Juan de Nova battaient monnaie

Aujourd'hui seulement occupés par des détachements militaires, les Glorieuses et Juan de Nova ont connu pendant des décennies une intense activité liée à l'exploitation du guano et du coprah. Numismate, Philippe Delaygues a découvert des pièces de monnaies françaises, réunionnaises, malgaches voire même africaines portant de curieuses mentions : « P/SOFIM/JUAN DE NOVA » ou « C/SOFIM/Les GLORIEUSES ». Juan de Nova et les Glorieuses sont deux îles Éparses du Canal de Mozambique mais que peuvent bien vouloir dire les mentions P, C et SOFIM ?

Numismate depuis plus de 30 ans, installé à la Réunion depuis six ans, Philippe Delaygues est bien décidé à percer le mystère des pièces de monnaie de Juan de Nova et des Glorieuses. « Je me suis d'abord intéressé à la numismatique locale puis, plus récemment, à la numismatique des TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises), Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam, Crozet et Terre Adélie, ainsi qu'à celle des îles Éparses, Tromelin, Bassas da India, Europa, Juan de Nova et Les Glorieuses. C'est une numismatique étrange ou finalement, les pièces de monnaie fictives d'initiatives privées se disputent une place auprès des cinq monnaies commémoratives officielles françaises. »

En chinant pour assouvir sa passion, Philippe Delaygues fait une découverte étonnante, il y a quelques mois, de curieuses monnaies françaises, réunionnaises, malgaches et quelques africaines contremarquées d'un étrange : P/SOFIM/JUAN DE NOVA ou

C/SOFIM/LES GLORIEUSES sont apparues. « Elles ont d'abord été présentées sur le site : World Coins News, puis mise en vente sur ebay, à des prix plutôt élevés. Depuis, ces monnaies ont fait couler beaucoup d'encre sur certains forums français et anglais. La respectable maison Spink a aussi vendu deux lots de ces monnaies. Ayant contacté le possesseur de ce lot de monnaies, celui-ci m'a indiqué qu'il avait acheté ce lot à une personne à Madagascar. Impossible d'en savoir plus de ce côté-là. »

« FAUX POUR COLLECTIONNEURS » ?

Philippe Delaygues se penche alors sur l'histoire de l'implantation de la SOFIM (Société française des îles malgaches) à Juan de Nova et aux Glorieuses (voir ci-dessous).

« Compte tenu de l'origine des ouvriers : malgaches aux Glorieuses ; mauriciens et seychellois à Juan de Nova, on comprend pourquoi ils étaient payés en roupies. Du coup, il paraît difficile de comprendre l'intérêt de contremarquer des monnaies françaises, malgaches ou réunionnaises, sans tenir compte en plus de la parité entre le franc métropole et le franc malgache ou CFA », souligne Philippe Delaygues.

Le numismate avance une explication. Il pourrait apparaître que ce ne serait pas la provenance des monnaies qui importerait mais plutôt la valeur indiquée sur celles-ci. La contremarque de la SOFIM permettrait de ga-



rantir et de limiter l'utilisation de ces jetons-monnaies de « nécessité » sur les îles pour une utilisation dans les « boutiques-entrepôts » pour de menus achats et en circuit fermé. Le P signifie probablement "Phosphates" et le C "Coco"



Une pièce de 5F contremarquée SOFIM et Glorieuses.

ou "Coprah". « A moins qu'il ne s'agisse d'une fine arnaque profitant d'un joli flou historique. L'aigrefin avec un poinçon ad-hoc pourrait espérer berner une bonne poignée de collectionneurs. »

Afin de tenter de percer le mystère, Philippe Delaygues a lancé une bouteille à la mer dans le Bulletin Numismatique. « Pour pouvoir valider l'une ou l'autre hypothèse, des témoignages sûrs de personnes ayant connu ou pas de visu ce « système » à l'époque ou des documents officiels estampillés « SOFIM » sont indispensables. Je ne suis pas arrivé encore à en trouver afin de permettre à ces jetons-monnaies de rejoindre l'histoire numismatique des îles Éparses, mais aussi de La Réunion, de Madagascar et d'entrer officiellement dans les ouvrages de références ou d'aller tristement rajouter une ligne de plus aux « faux pour collectionneurs ».

Alain Dupuis

Avec le développement des activités, des infrastructures sont construites. Ici la maison Patureau à Juan de Nova.

Appel à témoins

Si vous êtes en mesure d'apporter un éclairage sur les mystérieuses pièces de monnaies de Juan de Nova et des Glorieuses vous pouvez contacter Philippe Delaygues : phil.steph.delaygues@wana.doo.fr ou adupuis@jir.fr.



Une pièce de 2F marquée SOFIM et Juan de Nova.



Sur cette pièce réunionnaise, la mention SOFIM et Juan de Nova apparaît.

Le coprah et le guano, l'or des Glorieuses et de Juan de Nova

Vers 1900, la location Juan de Nova est octroyée à un Français pour une durée de 20 ans.

En 1923, Juan de Nova exporte 53 000 tonnes de guano. Avec les débuts de la guerre en 1939, toutes les activités cessent. En mars 1952, une première concession d'une durée de 15 ans est accordée à la SOFIM alors présidée par Hector Patureau. Suite à l'indépendance de Madagascar en 1960, la concession de la SOFIM est reconduite pour une période de 25 ans.

L'île est alors habitée par des ouvriers mauriciens et seychellois qui exploitent le gisement de guano pour le compte de la SOFIM, dans des conditions souvent difficiles. Cette période marque un important développement des infrastructures présentes sur l'île. Les conditions de vie et de travail des mineurs sont épouvantables (châtiments corporels, emprisonnements, etc...). A la suite d'une révolte des ouvriers et de la chute du cours du phosphate en 1968, la SOFIM est dissoute à Juan de

Nova. Aux Glorieuses, un certain Caltaux, nommé garde-pavillon de l'archipel pour la France, occupe les lieux de façon plus ou moins épisodique. Il exploite le coprah de la cocoteraie, ainsi que le guano de l'île du Lys jusqu'en 1907.

A la suite de son départ, le droit sur ces îles revient à l'État qui accorde une concession à la SOFIM. Un petit village de 17 habitants seychellois exploite environ 6 000 cocotiers et y cultive des parcelles de maïs.

De 1939 à 1945, l'exploitation des Glorieuses est abandonnée. En mai 1951, l'administration de Madagascar loue une seconde fois l'archipel à la SOFIM dont le mandataire est le Seychellois Jules Sauzier. En 1952, Gaston Sauzier succède à son frère, poursuivant l'exploitation du coprah sur l'île. La cocoteraie compte alors 15 000 arbres. A cette époque, 22 Malgaches travaillent pour le compte de la société. La concession d'exploitation prend fin en 1958.



SOFIM pour Société française des îles malgaches.